

MIRECOURT, le 25 mars 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 04 AVRIL 2016 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Modification de la composition des commissions municipales
- Décisions municipales
- DIA
- Demande d'autorisation d'ouverture
- Schéma de mutualisation : consultation
- Taxe communale additionnelle sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers
- Affiliation à la Fédération des Œuvres Laïques
- Remboursement de frais dans le cadre des NAP
- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la mise en place du dispositif d'appui à l'investissement local
- Demande de subvention à la DRAC et au Conseil Départemental pour le relevage de l'orgue de l'Eglise Notre Dame
- Demande de subvention à la DRAC, Région et Conseil Départemental pour le clos et le couvert du théâtre
- Demande de subvention au Département pour les travaux de la rue Colonel Mangin
- Ferme de l'Hôpital : signature d'une convention avec l'EPFL
- Accueil d'un stagiaire
- Modification du tableau des emplois
- Contingents et participations obligatoires
- Contribution au Syndicat Scolaire 2016
- Vote des taux d'imposition au titre de l'année 2016
- Vote des budgets primitifs 2016
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, VIDAL, WALTER, CLEMENT, PREAUT, MOINE, BARBIER, BAILLY, DIEZ, SIMON, HUMBERT, SOMNY, DUBUC

MM. SEJOURNE, LAIBE, MARA, SERDET, MALLERET, DAVAL, FERRY, EVROT, BLONDELLE, MICHEL, JAMIS, FY, CITOYEN

Absents : Mlle BENABID

Absents ayant donné pouvoir : Mme BABOUHOT à M. SERDET
M. RUGA à M. LAIBE

Secrétaire de séance : Marie Christine HUMBERT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Madame Marie-Christine HUMBERT Conseiller Municipal, est déclarée installée dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 29 février 2016, dont lecture est donnée par Madame Marie-Christine HUMBERT secrétaire, est adopté à l'unanimité.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 5 points:
 - Vente d'un immeuble
 - Solde contrat Avenir
 - Stagiaire Musée de la Lutherie
 - Demande d'adhésion au SDANC
 - Demande d'adhésion au SMIC

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

03/01

Objet :

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur Vivien LOGIE.

En application des dispositions de l'article L 270 du code électoral, Monsieur Romain COLLE, candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, n'a pas souhaité siéger au Conseil Municipal pour raisons personnelles.. Le candidat suivant, Madame Marie-Christine HUMBERT, a confirmé par écrit son accord pour siéger au conseil municipal

Madame Marie-Christine HUMBERT est donc installée dans ses fonctions.

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

**Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ce changement au sein de l'assemblée délibérante.

--ooOoo--

03/02

Objet :

Modification de la composition des commissions municipales

Suite à l'installation de Madame Marie-Christine HUMBERT dans ses fonctions de conseiller municipal, il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Marie-Christine HUMBERT aux commissions « Jeunesse » et « Solidarité. »

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés**

valide la candidature de Madame Marie-Christine HUMBERT aux commissions « Jeunesse » et « Solidarité ».

03/03

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 du Code Général des Collectivités Territoriales à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Objet :

Décisions municipales -
information

- n° 2016-007 : Modification du tarif opérations spéciales au Cinéma Le Rio pour l'opération « Printemps du cinéma » du 20 au 22 mars 2016 et prolongation du 23 au 29 mars 2016 pour le printemps du cinéma BNP Paribas
- n° 2016-008 : Autorisation d'encaissement de recettes : billetterie pour le concert du 12 mars au Musée de la Lutherie
- n° 2016-009 : Tarifs d'inscription à certaines activités de Sports Vacances – avril 2016

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces décisions.

--ooOoo--

03/04

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

Arrivée de M. MICHEL

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

Objet :

renonciation à l'exercice du
droit de préemption -
information

- Monsieur DAVILLER François, pour un bien cadastré AB 30, sis avenue Saint Maurice, au prix de 12 430,00 €
- Madame MORITZ Chantal, pour un bien cadastré AE 235 et AE 236, sis 80 rue du Docteur Cabasse, au prix de 58 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

03/05

Conformément à l'article L 3132-20 du Code du Travail, l'Unité Départementale de la DIRECCTE d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, sollicite M. Le Maire pour statuer sur la demande de dérogation temporaire au repos dominical du Conseil National des Professions de l'Automobile de Lorraine pour les dimanches 10 avril, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2016.

Objet :

Dérogation temporaire -
professions de l'Automobile

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

L'autorisation ou le refus de l'administration est subordonné à l'avis du conseil municipal et non le maire uniquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable

--ooOoo--

03/06

Objet :
Schéma de mutualisation :
consultation

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Monsieur le Maire a été rendu destinataire le 9 mars 2016 du projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt et le Conseil Municipal est invité à se prononcer dans un délai de trois mois. A noter que les membres du Conseil Communautaire ont introduit deux modifications au projet lors de la séance du 9 février dernier, à savoir l'émergence d'un service technique commun et la création d'une plateforme à destination des communes en matière d'expertise juridique, d'achat public et de gestion des ressources humaines à l'échéance 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, émet un avis favorable au schéma de mutualisation de la CCPM.

--ooOoo--

03/07

Objet : Taxe communale
additionnelle sur les mutations
à titre onéreux d'immeubles ou
de droits immobiliers

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers visées aux articles 1584 et 1595 bis du CGI constatées par acte authentique sont soumises à une taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière.

Seules les communes qui perçoivent directement la taxe communale peuvent délibérer en vue de l'application de réductions ou d'exonérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas procéder au vote de réductions ou d'exonérations.

--ooOoo--

03/08

Objet : Affiliation à la FOL

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

La ville doit dans le cadre de sa convention avec la Fédération des Œuvres Laïques s'affilier à la Ligue de l'Enseignement des Vosges. Soit un montant de 91 €/ an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés vote l'adhésion de la Ville de Mirecourt à la Fédération des Œuvres Laïques pour l'année 2016.

--ooOoo--

03/09

Dans le cadre des Nouvelles Animations Périscolaires (NAP), l'association Hirrus sollicite un remboursement de 300 € (60 € par intervention de 3 h/semaine) pour intervenir auprès des enfants à compter du 2 juin 2016.

Objet: Remboursement de frais dans le cadre des NAP

Toujours dans le cadre des NAP, l'association AAPPMA (activité pêche) sollicite un remboursement de 232.90 € pour l'organisation d'ateliers pêche auprès des scolaires.

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable pour le remboursement des frais engagés par ces deux associations

--ooOoo--

03/10

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Gouvernement a décidé de mobiliser sur l'année 2016 un milliard d'€ pour accompagner les investissements des communes et EPCI à fiscalité propre. Ces crédits sont mobilisés à travers deux enveloppes, une première de 42.387.467 € pour notre Région ACAL dédiée à l'accompagnement des grands projets d'investissement (transition énergétique, développement de la mobilité et accessibilité) et une seconde de 34.820.466 € pour l'accompagnement des investissements des communes de moins de 50.000 habitants exerçant des fonctions de bourg-centre lorsque l'opération s'inscrit dans un projet global de développement.

Objet: Dispositif d'appui à l'investissement local.

Monsieur le Maire présente les dossiers que la municipalité a souhaité présenter dans le cadre de ce dispositif d'appui à l'investissement local (voir tableau en annexe). Il précise que tous ne seront pas forcément retenus par les services du Préfet de Région et(ou) de la Préfecture des Vosges.

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour les dossiers listés en annexe.

03/11

--ooOoo--

Monsieur le Maire indique que la Ville de Mirecourt envisage de mener les travaux de relevage de l'orgue au cours de cette année 2016. Le Conseil Municipal doit approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel qui précise l'origine et le montant des moyens financiers (DRAC, Conseil Général et Ville de Mirecourt) et solliciter une subvention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général des Vosges.

Objet: Demandes de subvention pour le relevage de l'orgue de l'Eglise Notre Dame

**Après en avoir délibéré,
par 27 voix pour et 1 abstention (Mme DUBUC)
Le Conseil Municipal,**

- Approuve le projet d'investissement du relevage de l'orgue.
- Décide d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC « bâtiment classé » au taux de 50% et du

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Conseil Général au taux de 18 %.

- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 de la Ville de Mirecourt.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

--ooOoo--

03/12

Objet : Demandes de subvention pour Travaux de réfection du clos et couvert de l'ancien théâtre

Monsieur Le Maire indique que les travaux de réfection du clos et du couvert de l'ancien théâtre doivent être mis en perspective au plus tôt au regard de la pérennité du bâti et des risques encourus par les bâtiments voisins. Ce qui représente a priori un montant global de travaux de 611.850,49 € HT auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études (55.066 €), le pilotage et la coordination (152.962 €) et la mission SPS (91.777 €). L'édifice étant classé monument historique, les études préalables, honoraires de la maîtrise d'œuvre et les travaux de restauration sont soumis à la législation du décret du 22 juin 2009.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le Conseil Municipal,**

- Approuve le projet d'investissement des travaux de réfection du clos et du couvert de l'ancien théâtre.
- Décide d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de :
 - 33 % auprès de la DRAC
 - 33 % auprès du Conseil Régional.
 - 18 % auprès du Conseil Départemental.
 - 5% en lien la Fondation du Patrimoine, le complément étant assuré par le recours à d'éventuels mécènes et à la Ville de Mirecourt.
- Précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2016 de la Ville de Mirecourt.

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Autorise M. le Maire à signe tous les documents se rapportant à ce dossier.

--ooOoo--

Dans le cadre de la réhabilitation de la rue du Colonel Mangin à Mirecourt (montant prévisionnel 150.619,10 € HT), la Ville envisage de solliciter Monsieur Le Président du Conseil Départemental au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIIL).

03/13

Objet : Demande de subvention pour travaux rue Colonel Mangin

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Président du Conseil Départemental une subvention à ce titre au taux de 5%, soit un montant de 7.530,96 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Travaux Divers d'Intérêt Local.

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

--ooOoo--

03/14

Objet: signature d'une convention avec l'EPFL

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération du 15 décembre 2015 où le conseil municipal avait approuvé l'acquisition de la Ferme de l'Hôpital par l'EPFL.

Il convient désormais pour le Conseil Municipal d'adopter la convention entre l'EPFL et la Ville de Mirecourt pour le traitement de ce bâtiment dans le cadre de la requalification urbaine de ce secteur.

**Après en avoir débattu,
le Conseil Municipal,
par 22 voix pour, 5 contre (Mmes DUBUC, SOMNY, MM FY, JAMIS,
CITOYEN), et 1 non participation au vote en vertu de l'article
L.2131.11 du CGCT (Mme BABOUHOT)**

autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'EPFL.

--ooOoo--

03/15

Objet: Convention de stage

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une convention entre l'Université de Lorraine et la Ville de MIRECOURT pour l'accueil d'une stagiaire à la salle multimédia "Pixels Décibels" durant la période du 4 avril 2016 au 11 juin 2016.

Le sujet du stage est le suivant : modification et habillage graphique d'un portail sur une base Joomla.

La durée de ce stage étant supérieur à 2 mois consécutifs, une gratification doit être obligatoirement versée au stagiaire.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- décide de verser à ce stagiaire une gratification sur la base de 15.00 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale défini en application de l'article D242-2-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Précise que les crédits sont prévus au budget de la Ville

--ooOoo--

03/16

Objet: Modification du tableau des emplois

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent des services techniques municipaux est transféré à la Communauté de Communes du Pays de MIRECOURT, afin de remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2016.

Monsieur le Maire propose de recruter à cette date un technicien qui serait chargé d'assurer l'encadrement des équipes des services techniques municipaux et qui deviendrait l'adjoint du Directeur des Services Techniques.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- agent de maîtrise : - 1
- technicien : + 1

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} juillet 2016
précise que les crédits seront prévus au budget primitif

--ooOoo--

03/17

Monsieur Yves SEJOURNE informe les aux membres du Conseil Municipal du montant des participations et contingents pour l'année 2016, soit :

Objet :
Contingents et
participations obligatoires

- La participation, pour la commune de Mirecourt, adhérente au Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le Département des Vosges est fixée à 2 000 € (montant plafonné).

-La contribution de la Ville de Mirecourt au Service Départemental d'Incendie et de Secours « SDIS » est fixée à 155 903.54 €.

- La contribution pour les eaux pluviales est de 111 721.75 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

- Décide d'inscrire au budget primitif 2016, les contingents et participations obligatoires désignés ci-dessus.

Les crédits sont prévus au budget ville 2016 – chapitre 65.

--ooOoo--

03/18

Le Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Mirecourt vient de notifier la contribution de la Ville de Mirecourt aux dépenses du Syndicat qui s'élève à la somme de 140.148,39 €.

Objet : Contribution de la commune de Mirecourt aux dépenses du Syndicat Scolaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour la prise en charge budgétaire de cette contribution, au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes DUBUC, SOMNY, MM FY, JAMIS, CITOYEN)

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

- Décide de budgétiser la contribution de la Ville de Mirecourt aux dépenses du Syndicat Scolaire, au titre de l'année 2016, pour un montant de 140.148,39 €.

- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

--ooOoo--

03/19

Objet: fixation des taux de la fiscalité directe locale 2016

Conformément aux orientations budgétaires arrêtées le 29 février 2016, et aux conséquences de la FPU sur la fiscalité du Syndicat Intercommunal Scolaire de Mirecourt, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire de Mirecourt propose de modifier comme suit les taux des taxes locales directes appliqués en 2015.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

Par 23 voix pour et 5 contre (Mmes SOMNY, DUBUC, MM FY, JAMIS, CITOYEN)

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Décide de fixer, au titre de l'année 2016, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 28,13 %
- taxe sur le foncier bâti : 22,14 %
- taxe sur le foncier non bâti : 30,62 %.

03/20

Objet: Budget primitif Ville 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 29 février 2016.

Le projet du budget primitif Ville présenté est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

Monsieur Yves SEJOURNE présente les grandes lignes du budget primitif ville 2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 23 voix pour et 5 contre (Mmes SOMNY, DUBUC, MM FY, JAMIS, CITOYEN)

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

- Décide d'adopter le budget primitif 2016 de la Ville comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
VILLE	1 564 729 €	1 564 729 €	6 563 884 €	7 159 477 €

03/21

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 29 février 2016.

Le projet du budget primitif du cinéma le RIO présenté est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

Objet: Budget primitif RIO
2016

Monsieur Yves SEJOURNE présente les grandes lignes du budget primitif RIO 2016.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- Décide d'adopter le budget primitif 2016 de la régie municipale d'exploitation du cinéma le RIO comme suit :

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RIO	112 965.00 €	112 965.00 €	219 517.00 €	219 517.00 €

--ooOoo--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 29 février 2016.

03/22

Le projet du budget primitif « logements pour personnes à mobilité réduite » présenté est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

Monsieur Yves SEJOURNE présente les grandes lignes du budget primitif LPMR 2016.

Objet: Budget primitif
LPMR 2016

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

- Décide d'adopter le budget primitif 2016 de la régie municipale « logements pour personnes à mobilité réduite » comme suit :

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
LPMR	53 010.00 €	53 010.00 €	86 328.00 €	86 328.00 €

03/23

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la décision de la Ville de Mirecourt de céder le bâtiment situé 20, rue du Docteur Brahy à Mirecourt. Il s'agit d'un immeuble de rapport cadastré AD 303 et AD 299 pour 1 a et 76 ca, configuré sur trois niveaux et composé de quatre logements (2 T3 et 2 T4).

Objet : Vente d'un immeuble
– 20, rue Docteur Brahy

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
par 22 voix pour, 5 contre (MM. FY, CITOYEN ,JAMIS et Mmes
SOMNY DUBUC)
et une non-participation au vote en vertu de l'article L.2131.11 du CGCT (**
Mme BABOUHOT),

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

donne son accord pour la cession par la Ville de Mirecourt à M. Jean François ROMARY demeurant à Ahéville de l'immeuble cadastré AD 303 et AD 299, pour un montant de 95.000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur

--ooOoo--

03/24

Le Maire fait part au Conseil Municipal des congés 2016 non pris par un Contrat emploi avenir (4 j et 3 heures).

Considérant que l'agent était placé en congés pour accident de travail, il n'a pu les solder avant son départ,

Objet : Rémunération congés payés.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

- Décide de lui rembourser 4j et 3 heures de congés payés soit 224.53 €
- Précise que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2016.

--ooOoo--

03/25

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une convention entre l'Université de Lorraine et la Ville de MIRECOURT pour l'accueil d'une stagiaire au Musée de la Lutherie durant la période du 2 mai au 31 août 2016.

Objet : convention de stage –
Musée de la Lutherie

Le sujet du stage est le suivant : accueil et médiation au Musée de la Lutherie.

La durée de ce stage étant supérieur à 2 mois consécutifs, une gratification doit être obligatoirement versée au stagiaire.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

- décide de verser à ce stagiaire une gratification sur la base de 15.00 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale défini en application de l'article D242-2-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Précise que les crédits sont prévus au budget de la Ville

03/26

Objet: Demande d'adhésion
au SDANC

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, acceptée par le comité syndical le 01 mars 2016 (délibération n° 01/16 du 1^{er} mars 2016).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

--ooOoo--

03/27

Objet: Demandes d'adhésion
au SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par les Communes de BEAUFREMONT, HARMONVILLE et FRAPELLE.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 07 avril 2016

Le Conseil Municipal

Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées..

--ooOoo--

**Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents.**

--ooOoo--

N° 1 à 27

Mmes CHIARAVALLI VIDAL WALTER

CLEMENT PREAUT MOINE

BARBIER BAILLY DIEZ

SIMON HUMBERT SOMNY

DUBUC

MM SEJOURNE LAIBE MARA

SERDET MALLERET DAVAL

FERRY EVROT BLONDELLE

MICHEL JAMIS FY

CITOYEN